

Demande de copropriété et plafond du règlement n° 7 — les trois façons de faire

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 29/09/2026

Document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. L'organisation, les dossiers, les personnes et les chiffres sont inventés. **Aucune des façons de faire n'a été appliquée avant que le client ait choisi.**

Le règlement n° 7 fixe un plafond **par bénéficiaire** et nomme le bénéficiaire « propriétaire occupant ». Il ne dit pas comment le plafond se calcule quand le demandeur est un syndicat de copropriétaires : c'est ce point-là dont la règle n'était pas encore définie.

Les façons de faire, posées au client

Façon de faire	Ce qu'elle apporte	Ce qu'elle coûte	Suite donnée
Un plafond unique de 4 000 € pour la copropriété	La lecture la plus stricte du texte	L'aide devient sans effet sur des parties communes	Écartée par le service

Façon de faire	Ce qu'elle apporte	Ce qu'elle coûte	Suite donnée
4 000 € par logement, soit 56 000 €	L'esprit du dispositif : aider des ménages	Un engagement que l'enveloppe n'avait pas prévu	Écartée par le service
4 000 € par logement occupé par son propriétaire, soit 36 000 €	La qualité de bénéficiaire reste celle du texte, et les 5 loués entrent au n° 11	Deux dispositifs à nommer dans la notification	Recommandée, puis validée — la commission accorde

Combien de fois le cas se présente

Période	Demandes de copropriété	Dont sur l'aide à la rénovation
Douze derniers mois	14	9
Dont le dernier trimestre	5	3

Le chiffre est ce qui transforme un arbitrage ponctuel en règle : **14 demandes en douze mois** valent une entrée au règlement, et le service la propose à la commission en connaissant le volume.

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.